

Crise franco-turque après la reconnaissance du génocide arménien (PAPIER JOURNÉE) **par Florence BIEDERMANN**

ANKARA, 18 jan (AFP) - Une crise annoncée a éclaté jeudi entre Paris et Ankara avec l'adoption par le Parlement français d'une loi reconnaissant le génocide arménien et la Turquie en colère a rappelé son ambassadeur pour consultations, dénonçant une détérioration sérieuse et durable des relations.

"Cette loi, accueillie avec grande déception par le peuple turc, va nuire sérieusement et durablement aux relations turco-françaises et pourrait provoquer une grave crise", a souligné le gouvernement dans un communiqué.

Le parlement français a définitivement adopté par un ultime vote unanime des députés présents, une proposition de loi reconnaissant comme un génocide les massacres et déportations d'Arméniens perpétrés sous l'Empire ottoman entre 1915 et 1917.

Le gouvernement turc "condamne vigoureusement cette loi du parlement français qui ose accuser la Turquie d'un génocide qui n'a jamais été commis, ignorant les réalités historiques (...) Il la rejette catégoriquement avec toutes les conséquences qu'elle peut avoir", a souligné le gouvernement.

Il "invite une nouvelle fois le gouvernement français à agir pour rendre cette loi inefficace", en référence à l'unique possibilité de faire annuler la loi : le recours au Conseil constitutionnel par le président, le Premier ministre, les présidents des deux chambres ou 60 parlementaires.

Ce recours semble toutefois improbable en période électorale en France en raison de l'existence d'une diaspora arménienne de quelque 500.000 membres, avec des municipales en mars, des législatives et présidentielle l'an prochain.

Un porte-parole du gouvernement turc, Rustu Kazim Yucele, interrogé sur l'adoption de sanctions envers la France a répondu que "cela sera déterminé après l'arrivée de l'ambassadeur (turc) à Ankara". "Le fait qu'il est rappelé est en soi une sanction", a-t-il souligné.

Le Premier ministre Bulent Ecevit a qualifié "d'inacceptable" et "très injuste" la décision du parlement français, et souligné que "toutes les mesures nécessaires seront prises" si aucun moyen n'est trouvé de faire annuler la loi via la Cour constitutionnelle.

Le gouvernement turc a préparé un "catalogue" de mesures en riposte à une adoption de la loi, qu'il considère comme une diffamation et une atteinte à l'honneur national.

Interrogé sur la possibilité d'une exclusion des firmes françaises d'appels d'offre, M. Ecevit a répondu: "Tout peut être affecté".

Le chef de la diplomatie Ismaïl Cem a durement dénoncé "une caricature de démocratie parlementaire" devant des journalistes à Istanbul, fustigeant "les hommes politiques qui ont fait cela pour des intérêts politiques locaux" et a lui aussi annoncé que des sanctions seraient prises.

"D'une manière générale, de telles mesures peuvent être prises pour des appels d'offre d'Etat et pour des contrats militaires", a-t-il souligné.

Et suivant un scénario déjà appliqué à l'Italie lorsqu'elle refusait d'extrader le chef rebelle kurde Abdullah Ocalan, fin 1998-début 1999, des associations, syndicats, organisations non gouvernementales ou autres pourraient multiplier les initiatives individuelles appelant au boycottage des produits français.

La Chambre de commerce d'Ankara a ouvert la marche jeudi en suggérant un embargo sur les produits français.

Les massacres et déportations d'Arméniens sous l'Empire ottoman, de 1915 à 1917, ont fait 1,5 million de morts, selon les Arméniens, entre 250.000 et 500.000, selon les Turcs, qui rejettent catégoriquement la thèse d'un génocide, y voyant des opérations de lutte contre un ennemi intérieur en pleine Première Guerre mondiale.